

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 4 juillet 2022

2022/07/04-08

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	29
RENOVATION DE LA CHAPELLE DE KERVEN : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE	Nombre de présents	19
	Nombre de votants	26

Par suite d'une convocation en date du 27 juin 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le 4 juillet 2022 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – DERVOUT Dominique - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

BRAESCU ANDRIEU Morgane à VOISIN Valérie
DENIEL Baptiste à BELLEC Olivier
DREAU Liliane à DOUX BETHUIS Sonia
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier
JESTIN Caroline à BORDENAVE Bruno
GALBRUN Karine à LESCA Véronique
PAUCHET Gérard à TANGUY Michel

Absent(e)

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle
JOULAIN Anita
DAGORN Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

JOUSSET Nicolas

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que par délibération du 29 mai 2018, le conseil municipal a validé la mise en œuvre de la rénovation de la chapelle de Kerven (XVIème siècle, édifice inscrit). Pour accompagner la collectivité dans l'élaboration du programme de travaux et dans le suivi du chantier, il est nécessaire de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Cette mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- AVP : avant-projet comprenant l'avant-projet sommaire(APS) et l'avant-projet définitif (APD)
- PRO : étude de projet
- ACT : assistance pour la passation des contrats de travaux
- DET : la direction de l'exécution des travaux
- OPC : ordonnancement, pilotage et coordination du chantier
- AOR : assistance à la réception des travaux

Il a été mis fin à une première collaboration le 9 février 2021 et une seconde consultation a été déclarée infructueuse le 15 janvier 2022.

Une nouvelle consultation a donc été lancée le 11 février 2022.

Le rapport d'analyse était joint à la note de synthèse.

14 dossiers ont été retirés et un seul candidat a répondu dans les délais :

- Cabinet DE PONTAUD, avec dans le détail :
 - o Mandataire : Marie Suzanne DE PONTAUD (92100 BOULOGNE-BILLANCOURT) – Architecte en chef des monuments historiques.
 - o Co-traitants :
 - Cabinet ECP (41000 BLOIS) – Economiste de la construction.
 - BECOME 29 (29392 QUIMPERLE) – BET Fluides.

L'offre financière du groupement est de 106 723,50 € HT répartie comme suit :

- Cabinet DE PONTAUD : 73 000 € HT
- Economiste ECP Vanbremeersch: de 24 700 € HT
- BET Fluide Become 29 : 9 023,50 € HT

Il est donc proposé de retenir le cabinet DE PONTAUD pour assurer la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la chapelle de Kerven.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 20 juin 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet DE PONTAUD pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chapelle de Kerven et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 5 juillet 2022

LE MAIRE

Olivier BELLEC

